

GT 1 « Développer le pouvoir d'agir » compte rendu du 13 décembre 2019

Présents : AL. DE ARAUJO – F.DUBOIS – S.FANTONI – B.GUILLON – C.LALANNE – C.LOTTIN
– L.MAURIN – S.MERCIER

Excusés : M.CONORT – S.DUPUY-ROUDEL – V.ETCHEVERRY – C.FIEROBE – M.GESNOUIN
– V.JAMBERT - V.JOUBANIAN – B.LAPOUGE – J.NOULIBOS – T.PERRIGAUD



COOPÉRATION INTER-ÉTABLISSEMENTS

Établissements adultes (FAM Triade / SAVS Insercity / Centre de Réadaptation) :

Logique de parcours avec déjà des coopérations existantes entre les 3 établissements / services ; passerelles entre services.

Partage du médiateur pair-aidant sur les 3 services, pour qu'il découvre. Constat d'une place différente selon les services, ce qui illustre également l'acceptation plus ou moins importante des équipes.

Question du logement également.

Direction commune Triade / Insercity : facilitatrice sur la logique de parcours.

Sur activité de socialisation :

Au SAVS/TRIADE : jeunes en service civique pour accompagner sur les activités de loisir. Soit à la proposition, soit à la demande des usagers. Objectif : développer le droit à l'accès ordinaire.

Partenariats : médiathèque, jardins partagés, utilisation locaux (stade Chaban Delmas par exemple), sur activités sportives (offre sur le territoire), sur les choix professionnels, ...

VOLET INSERTION doit redonner du désir, ex des stages immersion des jeunes en difficultés à l'école.

Au SAVS, accompagnement des personnes en entreprises adaptées avec rajeunissement du public suivi par mission locale, insertion en milieu ordinaire.

Difficultés du rythme de productivité, du collectif dans les ESAT ; interdépendance de travail, le temps plein peut venir majorer les difficultés d'insertion. En ESAT obligation de rentabilité, le cadre a évolué. Peut-être plus facile d'intégrer en milieu ordinaire chez un petit patron.

Sorties culturelles, inclusion sociale, développement du vivre ensemble dans l'environnement social, profiter de ce qui se fait dans la cité.

La question de la temporalité est importante également et fortement liée.

Pouvoir d'agir : en lien avec le respect des usagers, entendre la parole de l'autre ; en lien avec ses difficultés et ses potentiels.

La notion du rétablissement du pouvoir d'agir pour les établissements est une **évolution des pratiques**. Nous étions dans une logique d'établissement expert. Vision normative du soignant, mais plutôt de cheminer à côté (accompagner).

L'objectif est que les personnes, leur entourage, reprennent leur vie en main.

Il est important aussi de garder une grille de lecture pour ne pas rester sur la lecture brute, mais garder une clinique capable d'accompagner sans forcément aller là où veut la personne mais là où elle sera bien.

Importance de re-questionner la pratique du quotidien.

Formation à TRIADE sur la question du rétablissement, intervenant faisant partie « d'un toit d'abord » et « work in first » : s'appuyer sur ce sur quoi ils peuvent s'appuyer, leurs capacités, leurs atouts ; davantage que sur les incapacités ; cela ouvre le champ des possibles. Tout en ne re-calquant pas « bêtement » le modèle proposé mais utiliser les outils à adapter à notre culture et aux personnes accompagnées.

Cela permet de donner du sens dans l'accompagnement.

Vigilance sur le fait de vouloir adapter, s'adapter aux envies des personnes et anticiper ce qui pourrait se passer. Le droit commun est censé accueillir tout le monde. Faire l'expérience d'un mauvais accueil fait partie également de l'expérience.

Importance lorsqu'on va à l'extérieur des établissements, laisser le préalable à la rencontre. Ne pas écrire les scénarii avant.

Question également de l'accompagnement par des bénévoles ; où certaines institutions qui peuvent être frileuses de le faire.

Piste sur un conseil des jeunes inter-DITEP, avec l'esprit citoyen, sur les thèmes qui leur tiennent à cœur. Est-ce le CVS le bon outil ? Comment faire ces élections ? Le lieu ? L'organisation ?

Groupe de parole également, avec le soutien du collectif pour travailler leur expression verbale.

Autre piste sur la posture professionnelle : la place du silence.

Pistes du groupe/Conclusions

Prochaine réunion le vendredi 7 février à 10h00 au siège social.

Objectif : mettre en cohérence les réflexions menées lors des précédents réunions et définir des axes de travail essentiels à retenir pour le projet associatif.

Compte rendu rédigé par Benjamin GUILLON.